Retour sur la formation « Communication sur la gestion différenciée des espaces verts communaux »
Syndicat du Bassin de l'oudon et CPIE Mayenne - Bas-Maine
22/11/2019

Le vendredi 22 novembre 2019 à Saint-Saturnin-du-Limet s'est déroulée une journée de formation traitant de la communication sur la gestion différenciée des espaces communaux. Ce temps avait vocation à répondre au besoin d'accompagner les gestionnaires de la végétation de l'espace public suite aux bouleversements technique et social liés à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires encadré par la loi Labbé.

Ce temps a été proposé par le Syndicat du Bassin de l'Oudon, puis préparé et animé par le CPIE Mayenne Bas-Maine (Centre permanent d'initiatives à l'environnement).

Il était consacré en premier lieu à construire un argumentaire et une posture d'écoute pour expliquer et justifier les interventions techniques à l'échelle communale. Puis dans un deuxième temps, il s'appliquait, dans une dimension plus sociologique, à outiller les gestionnaires pour mieux comprendre et répondre aux interrogations des usagers et administrés.

CONTEXTE

Suite à l'ouverture de la journée par M. Christian Delahaye, Vice-président du Bassin de l'Oudon, un tour de table a permis aux élus et techniciens présents d'évoquer leurs attentes. Sont mis en avant le besoin de supports et d'outils de communication pour expliquer le changement de végétalisation dans les bourgs, ainsi que la recherche de techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts, notamment dans les cimetières qui sont des zones problématiques. Ces questions ne sont pas le thème central lors de la journée, mais présentent un intérêt certain pour un temps ultérieur.

Un rappel de la législation en vigueur a été fait afin de préciser le contexte de la journée. C'est la loi Labbé qui fixe le cadre d'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités et les particuliers. Pour ces derniers, l'utilisation de produits phyto est interdite depuis le 1er janvier 2019. Les communes ont pris un peu d'avance, soumises à l'interdiction dès début 2017, à l'exception des cimetières et terrains de sport. Cette évolution législative, non accompagnée de moyens humains ou financiers supplémentaires, a pour conséquence une revégétalisation des bourgs par des plantes spontanées. La présence de ces fameuses « mauvaises herbes » n'est pas toujours comprise par la population, ni bien perçue. Les termes de « sale » ou « propre » sont souvent

entendus, de même que la question du « respect » est évoquée régulièrement par les citoyens mécontents.

Les interventions et exercices de la journée ont pour but de permettre aux participants de construire à la fois leur argumentaire, leur discours sur cette question, en même temps que leur posture, afin de faciliter l'écoute et le dialogue sur ce thème.

ARGUMENTAIRE

Le film « Pesticides mon amour », du réalisateur Erik Frétel, est projeté. La vidéo date de 2010 et est donc antérieure au passage à la loi Labbé. Cependant le sujet de fond et les explications concernant les raison d'arrêter l'usage des produits phytosanitaires restent d'actualité. Chacun est invité pendant la projection à noter les arguments évoqués dans les différents domaines : santé, biodiversité, qualité du sol, pollution de l'eau, de l'air…

Suite à la projection de 45 minutes, les arguments énoncés dans le film sont mis en commun et commentés par les participants. Certaines images ont marqué les esprits. Dans une séquence par exemple, les produits phytosanitaires sont illustrés par des molécules rouges dont on peut observer le parcours : du sol vers les poils de chien ou les chaussures des enfants courant dans l'herbe, qui rentrent à la maison et s'essuient rapidement les pieds sur le paillasson, se dirigent vers les autres pièces… Cette image permet de faire changer les regards sur l'idée du « propre », qui était en fait une pollution invisible. Les principes de la bioaccumulation et bioconcentration ont aussi interpellés le public. Pour rappel, la bioaccumulation désigne la capacité de certains organismes à absorber et concentrer dans tout ou une partie de leur organisme certaines substances chimiques. La bioconcentration désigne le phénomène qui, pour une substance donnée, va engendrer des concentrations dans les êtres vivants supérieures aux concentrations présentes dans le milieu.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon propose d'acquérir les droits du film afin d'organiser des projections dans les communes intéressées. Cette proposition est accueillie favorablement par les participants.

ÉCOUTER

De nombreux participants évoquent les interpellations dont ils peuvent faire l'objet sur leur commune, de la part de citoyens surpris ou mécontents de la présence d'adventices. Il est certes important d'avoir des réponses à apporter aux interrogations de ces personnes, néanmoins une bonne écoute est également la clé pour accueillir plus facilement les remarques négatives et mettre en place un dialogue efficace et sain.

L'écoute active est un outil facilitateur du dialogue, l'idée centrale étant que derrière une remarque négative, sont exprimés un besoin et/ou une émotion qui ont besoin d'être entendus. Avoir cela en tête permet de marquer une distanciation par rapport à la critique, et de ne pas prendre les propos personnellement. Quatre idées clés, ou étapes, permettent d'écouter activement :

- L'écoute attentive : se concentrer sur ce que dit la personne, sans avoir l'esprit occupé par une répartie ou une autre question.

- La reformulation : faire la synthèse des propos de son interlocuteur, sans jugement ni interprétation, afin de vérifier que l'on a bien compris, ou de repréciser.
- La validation : vérifier auprès de la personne « c'est bien ça ?»
- L'attitude empathique : accueillir la parole de l'autre et être ouvert à d'autres logiques que la sienne, afin que la personne en face puisse exprimer ce qui est important pour elle.

Suite à la présentation de cet outil, une mise en situation a été proposée afin de s'entraîner à « écouter activement », en petits groupes de 3 personnes. Cet exercice, nouveau pour la majorité des participants, doit être pratiqué quelques fois avant de devenir un automatisme.

COMMUNIQUER

L'accent est ensuite mis sur la communication sur la gestion différenciée.

> Les participants sont invités à lister les actions de communication sur la gestion différenciée déjà menées dans leurs collectivités et à les mettre en commun afin d'analyser leur succès ou échec. Parmi les moyens mis en œuvre sont évoqués l'organisation de club nature à destination des enfants, la publication d'encarts dans le bulletin municipal, des affichages en mairie, …

> Un rappel est fait sur les différents modes de communication, qui permettent de toucher un public plus ou moins large, et plus ou moins impliqué : information, consultation, concertation ou médiation.

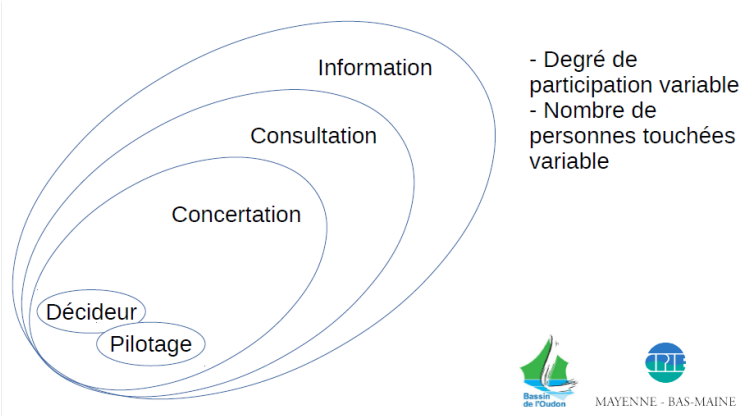

> Différents outils concrets sont présentés, afin de montrer la diversité des supports de communication existant. L'essentiel pour les communes est de communiquer, chacune pouvant utiliser le média ou le support qui sera pertinent pour elle, en s'appuyant sur le contexte local. Il ne faut pas oublier que le modèle horticole en vogue ces dernière décennies en France n'est pas immuable, et que les habitudes des citoyens, leur regard, va aussi évoluer. Il suffit d'observer les pays voisins pour observer des habitudes de végétalisation radicalement différentes : cimetière-parc, bas de murs systématiquement fleuris par exemple.

La variété des arguments sur le passage au zéro phyto et des supports de communication permet d'adapter le discours au public, chaque personne pouvant être sensible à des raisonnements différents.

> La création d'espaces de dialogue et d'implication de la population est également très intéressante pour favoriser l'appropriation citoyenne de projets. Le dialogue territorial, c'est-à-dire l'organisation de temps de concertation des citoyens, permet de sortir du processus décisionnel classique, fréquemment source de conflit : décider, annoncer, défendre. Le dialogue territorial permet de faire un diagnostic commun d'une situation, d'identifier les besoins afin de trouver de solutions communes. Le cas des cimetières en transition vers le zéro phyto peut par exemple faire l'objet de mise en place de dialogue territorial, afin de favoriser une vision et compréhension commune, puis l'acceptation sociale et la participation des citoyen et citoyennes au projet.

> Un nouveau temps de jeu de rôle a permis aux participants, par groupes de 5 ou 6, de se mettre en situation et de s'approprier les concepts évoqués dans la journée : l'écoute active et l'animation de temps de concertation citoyenne.

> La question de l'entretien des bas de murs est soulevée : qui en a la responsabilité ? C'est la commune qui est chargée de l'entretien des trottoirs, car ils lui appartiennent, en tant que propriétaire de la voie. Il est cependant possible pour la commune de prendre un arrêté obligeant les riverains et habitants à entretenir. Ce document de la Région Poitou-Charente est assez complet sur la question.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin de poursuivre cet atelier, une fiche bilan a été distribuée à tous les participants. Des suggestions sur de potentielles thématiques à aborder lors d'ateliers à venir ont pu être faites : l'entretien des cimetières, du terrain de foot, la gestion raisonnée et qualitative de l'eau, le matériel et les techniques alternatives, la valorisation des plantes spontanées, l'aménagement des espaces verts et la gestion différenciée, les questions environnementales en géénral.
Ont également été mentionnées l'importance d'avoir du temps de partage avec les élus comme celui de cette journée, ainsi que l'occasion de partager des expériences entre communes. L'organisation des jeux de rôles a aussi été appréciée, afin de s'entraîner et de se mettre en situation.

Pour toute information ou proposition complémentaire, nous vous invitons à contacter Géraldine Cousin, au Syndicat de Bassin de l'Oudon : geraldine.cousin@bvoudon.fr - 02.41.92.52.84

Lien vers le diaporama de la formation.